



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2014

MAIRIE D'YQUEBEUF

L'an deux mil quatorze, le quinze décembre à 20 heures, le Conseil municipal de la commune d'Yquebeuf, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Georges MOLMY.

ETAIENT PRESENTS : M. MOLMY, Maire, MM. VATELIER, LECLERC et Mme LAURENT, Adjoints, Mmes ALLEAUME, AUBER, DELETTRE et PETIT, MM. BERNIER, CARCEL et DOUYERE.

Absent(s) excusé(s) : néant

Secrétaire de séance : Mme PETIT.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 07 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

CADEAUX AUX ELUS DU MANDAT 2008 A 2014 : Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire un cadeau aux anciens conseillers et adjoints pour leur implication dans les projets de la commune, à savoir Mme Josiane MINEL, M. Bruno CORROYER, Mme Anne-Marie SELLIER et M. Daniel VADCAR.

CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC LE GAEC FERME SIMON : Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer une convention de déneigement avec le GAEC Ferme SIMON. La commune choisit de retenir les tarifs publiés dans la note de la Chambre d'Agriculture76 pour l'année 2014/15. La convention se renouvellera par tacite reconduction.

CHANGEMENT DE DENOMINATION DU SIAEPA DES SOURCES CAILLY VARENNE BETHUNE : Le SIAEPA des sources Cailly Varenne Béthune a adopté lors de sa réunion du 30 septembre 2014 une nouvelle appellation : Les 3 Sources Cailly Varenne Béthune.

INVESTISSEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX : Le conseil municipal décide de programmer les travaux suivants, pour lesquels le maximum de subventions va être demandé :

- Rénovation du bâtiment communal face au préau. Ce bâtiment couvre une surface de 90 m² environ. Le coût estimatif des travaux est de 2 000 € HT/m² soit un coût global de 180 000 € HT.
- Isolation de la toiture du préau/école : le coût estimatif est de 25 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de terminer l'opuscule historique de la commune concernant le 19^{ème} et 20^{ème} siècle. Un devis va également être demandé auprès du Centre de Gestion concernant le classement des archives.

REGIME INDEMNITAIRE ACTUALISE AU 01/01/2015 : Le Conseil Municipal décide d'instituer à compter du 1^{er} janvier 2015:

- l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) qui sera attribuée aux agents relevant des cadres d'emplois des Rédacteurs territoriaux (tous grades).
- l'indemnité d'exercice de missions des préfetures (I.E.M.P.) en faveur des agents relevant des cadres d'emplois des Rédacteurs territoriaux (tous grades).

- l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) qui sera attribuée aux agents relevant des cadres d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux (tous grades), et Adjoints Territoriaux d'Animation (tous grades).

CHEQUES CADEAU « NOËL DES AGENTS » : Les modalités d'attribution du chèque cadeau offert aux agents à l'occasion des fêtes de Noël sont actualisées à compter du 01/01/2015.

AVENANT AU CONTRAT DE MME GRISEL NADINE : Afin de pérenniser les heures complémentaires effectuées par Mme GRISEL, en remplacement d'un agent auparavant en congé grave maladie, un avenant à son contrat est effectué au 1^{er} janvier 2015.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2015 A 2018 : Le Conseil municipal décide d'adhérer pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 au contrat groupe CNP ASSURANCES / DEXIA SOFCAP proposé par le Centre de Gestion de la Fonction publique, qui couvre les risques en cas d'arrêt maladie des agents de la collectivité.

COMPTE RENDU DES REUNIONS :

- **Pays entre Seine et Bray** : plusieurs réunions de travail permettront d'établir un schéma local de déplacement (voiture, co-voiturage, modes de déplacement doux ...)
- **CCAS d'Yquebeuf** : Des ballotins de chocolats vont être distribués pour Noël aux habitants de plus de 65 ans. Le repas des anciens aura lieu le 15 mars 2015, il est offert aux habitants de plus de 65 ans et aux personnes de plus de 65 ans inscrites sur la liste électorale. Un cadeau de naissance sera remis aux vœux pour chaque naissance ayant eu lieu en 2014. Le versement de la subvention pour l'apprentissage de la natation sera désormais effectué par le CCAS en une seule fois (100 € maximum /enfant sur présentation de justificatifs).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- M. le Maire a écrit au Président de la CCME concernant les travaux de voirie programmés en 2014 au « Chemin des Forrières » et non réalisés, afin de dégager la responsabilité de la mairie en cas d'accident. Le cas devrait être revu rapidement avec la CCME.

La question du mauvais état du « Chemin des Plaines » est évoquée.

- M. le Maire précise qu'un Certificat d'urbanisme a été refusé Route de Colmare car il n'y avait pas de défense incendie à moins de 150 mètres.
- La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 3 janvier 2015 à 15H30.
- Accompagnement du bus scolaire : Le contrat de Mme JOLLY est reconduit en janvier-février 2015. Il conviendra de trouver quelqu'un pour la remplacer.
- M. LECLERC relance une fois de plus l'entreprise qui doit refaire le lettrage de l'Espace Arts & Cultures.
- En vue de la rénovation des panneaux de rues, l'achat d'une ponceuse est prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40.

Ce compte-rendu ne constitue pas le registre des délibérations.